



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**7 JUIN  
2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 7 juin 2021, à 18h20 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe à huis clos et par enregistrement audio.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun. Elle explique la procédure d'enregistrement pour donner suite au décret gouvernemental sans la présence du public.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien  
Mme Marilou Carrier  
Mme Nicole Poirier  
Mme Louise Boutin  
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2021-06-01**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Roland Czech  
Appuyé par Nicole Poirier  
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-06-02**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Robert Chrétien  
Appuyé par Marilou Carrier  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

---

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
Lundi 7 juin 2021 à huis clos et par enregistrement audio**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 ®

### **2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**

---

### **3. ADMINISTRATION**

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2021 ®
- 3.3 Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence de la MRC Haut-St-Laurent ®
- 3.4 Modification d'adresses civiques ®
- 3.5 Adoption du règlement 2003-05-42 ®
- 3.6 Adoption du règlement : Politique de gestion contractuelle 2011-06 Révisée ®
- 3.7 Signatures entente d'entraide incendie Ville de Salaberry-de-Valleyfield ®
- 3.8 Vote par correspondance – personnes de 70 ans ou plus ®
- 3.9 Dépôt du rapport des faits saillants, du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe ®
- 3.10 Demande de dérogation mineure 2021-05-0001®
- 3.11 Embauche étudiante commis à la numérisation ®
- ~~3.12 Mandat étude faisabilité écocentre ®~~
- 3.13 Dépôt liste de pompiers 2021 ®
- 3.14 Réfection couvre-sol hôtel de ville ®
- 3.15 Embauche coordonnatrice et animateurs camp de jour ®
- 3.16 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé ®

### **4. URBANISME et ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

### **6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### **7. CORRESPONDANCE**

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)**

---

### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Chantal Girouard  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2021-06-03

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Robert Chrétien

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit  
accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

#### **REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**

**La séance du conseil municipal est tenue à huis clos compte  
tenu de l'absence du public en raison des décrets et arrêtés  
ministériels dû à la pandémie.**

La directrice générale informe qu'aucune question n'a été reçue.

#### **ADMINISTRATION**

##### **Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe**

##### **0120064-EOP Épargne avec opérations (C)**

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

**375 663,64 CAD**

##### **0120064-ET1 Compte avantage entreprise**

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

**594 379,39 CAD**

##### **0120064-ET2 Compte avantage entreprise**

Haut-Saint-Laurent – Subv.MAMH-SHQ

**202 904,97 CAD**

**Total Comptes (CAD) : 1 172 948,00 CAD**



No de résolution  
ou annotation  
**2021-06-04**

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 mai 2021 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 31 mai 2021	144 473.68 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de mai 2021 (conseil, employés, personnel loisirs, pompiers)	43 434.61 \$
Immobilisations au 31 mai 2021	23 006.80 \$ (ristourne TPS enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>210 915.09 \$</b>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-06-05**

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Marilou Carrier

appuyé par Robert Chrétien

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2021. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

---

Chantal Girouard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-06-06**

### ADOPTION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT (PLIU)

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Nicole Poirier

Que la municipalité de Sainte-Barbe adopte le protocole local d'intervention d'urgence de la MRC du Haut-Saint-Laurent (PLIU). Ce protocole décrit notamment les risques présents sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent , les responsabilités des divers



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

intervenants, le procédé de mobilisation des équipes, les équipements disponibles, et ce, dans le but d'offrir une ligne directrice aux neuf services incendies présents sur le territoire.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-06-07**

**MODIFICATION D'ADRESSES CIVIQUES**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Robert Chrétien

Que les adresses civiques mentionnées ci-dessous soient modifiées pour refléter la situation actuelle des lieux et régulariser des disparités afin d'éviter toute ambiguïté aux services de secours lorsque requis.

Matricule	Propriétaire(s)	Lot	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
4804 76 9727	François Cadieux	5 310 072	394, chemin du Bord de l'Eau	<b>103, Montée du Lac</b>
4804 77 7703	Municipalité de Sainte-Barbe	5 199 056	392-1, chemin du Bord de l'Eau	<b>394, chemin du Bord de l'Eau</b>

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-06-08**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**RÈGLEMENT 2003-05-42 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05  
AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE HA-6  
AU DÉTRIMENT DES ZONE HA-4, HA-5 ET HA-7**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Barbe doit modifier ses dispositions règlementaires afin de répondre aux attentes du conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

En conséquence,  
il est proposé par Nicole Poirier  
Appuyé par Marilou Carrier  
Et unanimement résolu

Qu'un règlement portant le numéro 2003-05-42 soit et est adopté et  
qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

### **Article 1**

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage  
numéro 2003-05 afin de :

- e) Abroger la grille des spécifications de la zone HA-5;
- f) Agrandir les limites de la zone HA-6 au détriment des zones HA-4, HA-5 et HA-7 au plan de zonage.

### **Article 2**

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'article 4.9.2, par la  
suppression de la grille des spécifications HA-5, à l'article  
4.9.2.22.2.

### **Article 3**

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié au plan de zonage 2  
de 3, par l'agrandissement de la zone HA-6 au détriment de la zone  
HA-4, HA-5 et HA-7, ces modifications sont illustrées ci-dessous.

#### **Avant**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

**Après**



### **Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard,  
Directrice générale

Avis de motion : 12 avril 2021

Adoption du projet de règlement : 12 avril 2021

Consultation écrite : du 13 avril au 29 avril 2021

Adoption d'un second projet de règlement : 3 mai 2021

Approbation référendaire : 14 mai 2021

Adoption du règlement : 7 juin 2021

Certificat de conformité de la MRC :

Entrée en vigueur :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-06-09

PROVINCE DE QUEBEC

M. R. C. DU HAUT SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

RÈGLEMENT 2011-06-4 SUR LA POLITIQUE DE GESTION  
CONTRACTUELLE RÉVISÉE.

**ATTENDU** qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a  
particulièrement été donné à la séance du Conseil municipal tenue  
le 3 mai 2021 ;

**EN CONSEQUENCE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Il est proposé par Robert Chrétien

Et appuyé par Roland Czech

Que le règlement portant le numéro 2011-06-4, soit et est adopté,  
et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, à savoir  
:

### **ARTICLE 1.**

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

### **ARTICLE 2.**

Le Règlement numéro 2011-06 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

5.8 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

### **ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Avis de motion : 3 mai 2021

Adoption du projet de règlement : 3 mai 2021

Consultation écrite : entre le 3 mai et le 28 mai 2021

Adoption du règlement : 7 juin 2021

Entrée en vigueur : 8 juin 2021

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation  
**2021-06-10**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

**SIGNATURES ENTENTE ENTRAIDE INCENDIE AVEC LA VILLE  
DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**ATTENDU QUE** les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions ;

**ATTENDU QUE** l'entente et les annexes font parties intégrantes de cette résolution ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Nicole Poirier  
Et appuyé par Louise Boutin

Que la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs à l'entente d'entraide incendie avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-06-11**

**VOTE PAR CORRESPONDANCE – PERSONNES DE 70 ANS OU PLUS**

**CONSIDÉRANT** que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

**IL EST PROPOSÉ PAR :**  
**APPUYÉ PAR :**

**ET RÉSOLU** de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-06-12

**DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS, DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Proposé par Roland Czech  
appuyé par Robert Chrétien

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021, je fais rapport aux Barberivains et Barberivaines des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés BCGO s.e.n.r.c.l

---

Louise Lebrun  
Mairesse

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**2021-06-13**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
2021-05-0001**

Demande de dérogation mineure pour le lot # 2 844 693 situé au 115, 32e Avenue:

Considérant que les propriétaires souhaitent construire une habitation unifamiliale dont la règle d'insertion ne sera pas respectée;

Considérant que l'implantation d'une habitation unifamiliale projetée entre deux bâtiments principaux aura une marge de recul avant minimale à 9,39 mètres;

Considérant que l'article 5.2.2.2 du Règlement numéro 2003-05 concernant le zonage prescrit que la marge de recul avant minimale devrait être à 14,22 mètres selon le calcul;

Considérant que cette dérogation permettra d'obtenir une plus grande cour arrière;

Considérant qu'il y a une bande de protection riveraine de 10 mètres à respecter;

Considérant que les propriétaires voisins sont en accord avec l'implantation du nouveau bâtiment principal;

Considérant que l'implantation finale du bâtiment principal pourra toujours varier de plus ou moins 0,25 mètre;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge de recul avant minimale à 9,39 mètres pour un bâtiment principal projeté **[voir le plan ci-après];**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe



### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Roland Czech  
Appuyé par Louise Boutin

Que le Conseil municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2021-05-0001, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'autoriser l'implantation d'une habitation unifamiliale projetée entre deux bâtiments principaux avec une marge de recul avant minimale à 9,39 mètres.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-06-14

### **EMBAUCHE ÉTUDIANTE COMMIS À LA NUMÉRISATION**

#### **DÉPENSE 02-130-00-111**

Proposé par Nicole Poirier  
Appuyé par Marilou Carrier

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe procède à l'embauche de Pénélope Mantha pour le poste d'étudiante de commis à la numérisation pour la saison estivale 2021 (8 semaines). Cet emploi est rémunéré conformément à la convention collective en vigueur et relève du programme d'Emploi Été 2021 de Service Canada.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

**2021-06-15**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DÉPÔT LISTE POMPIERS 2021**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe approuve la liste des pompiers telle que présentée. Ces pompiers sont considérés embauchés au sein du service incendie comme pompiers à temps partiel rémunérés tel que l'entente de rémunération 2021.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-06-16**

**RÉFECTION COUVRE-SOL HÔTEL DE VILLE**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Roland Czech

Que la soumission de la firme Design Expert Inc. concernant le couvre-sol pour le rez-de-chaussée à l'hôtel de ville soit acceptée au coût de 5 281.11\$ plus les taxes.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-06-17**

**EMBAUCHE COORDONNATRICE ET ANIMATRICES CAMP DE JOUR 2021**

**DÉPENSE 02-701-40-111**

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Louise Boutin

Que la Municipalité de Sainte-Barbe procède à l'embauche de Rose Gibeault pour le poste de coordonnatrice (emploi estival) au tarif horaire inscrit à l'entente annexée à la présente résolution ainsi que les animateurs suivants :

- Anouk Charlebois-Vaillancourt
- Jean-Sébastien Bérard
- Marie-Line Daigneault

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-06-18**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ**

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Nicole Poirier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe accepte de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ » pour le projet de terrasse du Centre Barberivain.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2021-06-19**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de mai 2021, soit déposé tel que présenté.

**2021-06-20**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX**

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de avril 2021 soit déposé tel que présenté.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2021-06-21**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de mai 2021 soit déposé tel que présenté.

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-22**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de mai 2021 soit déposé tel que présenté.

**2021-06-23**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de mai 2021, soit déposé tel que présenté.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**CORRESPONDANCE**

**2021-06-24**

**CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de mai 2021 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
(relatives aux points discutés à cette séance)**

**La séance du conseil municipal étant tenue à huis clos, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-06-25**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Robert Chrétien  
Appuyé par Nicole Poirier  
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 18h35.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)